

Projet pilote BYOD
à l'École des métiers du commerce
et de culture générale de Sierre

Pilotprojekt BYOD
an der Handels-
und Fachmittelschule Sieders



BYOD

**« A l'école avec son ordinateur portable
personnel**

**In der Schule mit seinem persönlichen Laptop-
Computer »**



Que signifie l'expression « Bring your own device » ? (BYOD)

« Bring your own device » (BYOD) signifie que les élèves peuvent prendre leur ordinateur portable personnel à l'école, où il sera utilisé comme un **moyen d'apprentissage**. Cette utilisation se veut rationnelle, raisonnable. C'est-à-dire qu'elle ne sera possible que lorsqu'elle sera sollicitée par l'enseignant, lorsque l'usage de moyens numériques constituera à son sens une plus-value.

L'idée de notre projet-pilote n'est pas de faire disparaître l'usage d'autres supports comme notamment l'écrit dont la valeur pédagogique n'est pas à démontrer et dont la majorité d'entre nous ne peut se passer complètement.



Pourquoi un projet BYOD à l'ECCG de Sierre ?

Nos formations sont particulièrement adaptées pour utiliser la méthode BYOD, en voici les raisons principales :

- Les employés de commerce utilisent le numérique au quotidien. Ainsi il est important qu'ils soient formés, à l'école déjà, à travailler de manière efficace et raisonnée avec un ordinateur.

Les étudiants HES également seront confrontés, obligatoirement, au numérique et à l'emploi de l'ordinateur. En effet, presque toutes les filières des hautes écoles exigent que leurs étudiants soient en possession d'un ordinateur portable.

- Lors des stages, dans les domaines de la santé, du commerce, du social ou de la pédagogie, l'usage de l'informatique sera sans doute quotidien. Le BYOD permet donc aux élèves d'apprendre à travailler régulièrement avec leur ordinateur.
- L'ordinateur à l'école offre la possibilité d'un enseignement moderne, polyvalent et en phase avec le monde.

En école des métiers du commerce, les compétences acquises lors des cours d'ICA (informatique, communication et administration) peuvent être appliquées et perfectionnées dans les autres cours.

En école de culture générale, la rédaction de rapports et de travaux tout au long de la formation permet également la mise en application des connaissances acquises lors des cours d'informatique de première année.

- Grâce au travail avec son propre ordinateur portable différentes qualités sont développées, notamment l'autonomie, la maîtrise des moyens numériques et l'interdisciplinarité. Ces compétences sont particulièrement importantes et recherchées dans le monde du travail.



« La compétence opérationnelle est devenue un paradigme central. Pour les personnes en formation, il est essentiel que le lien entre apprentissage et quotidien soit étroit. » - Prof. Dre Cornelia Oertle, directrice de l'IFFP

Quels appareils peuvent être employés ?

Des ordinateurs portables dotés d'un écran de 12" au minimum, avec clavier, souris et connectique wifi conviendront parfaitement.

Pour des fonctionnalités en mode tablette, nous vous recommandons des appareils „2-in-1“ (combinaison entre tablette et ordinateur). Les tablettes (comme par exemple l'IPad) ne sont pas adaptées.



Quel système d'exploitation est employé ?

Comme dans le 90% des entreprises, Windows est le système d'exploitation en usage à l'ECCG de Sierre. La version Windows 10 est recommandée (minimum Windows 8).



Peut-on utiliser un appareil Mac (OS) ?

Oui. Il suffit d'installer l'application "Microsoft Remote Desktop" sur votre ordinateur. Cette installation fera l'objet d'une assistance par nos enseignants au besoin.

Quels programmes doivent être installés ?

Nous travaillons essentiellement avec la suite Office. Tous les apprentis et étudiants disposent **d'un compte Office 365 gratuit**, leur permettant d'installer sans coût sur leur ordinateur personnel, les programmes nécessaires.

Quels sont les appareils recommandés ?

Nous vous encourageons à prendre du matériel déjà en votre possession à la rentrée. Si toutefois vous devez faire l'acquisition d'un ordinateur portable, nous vous proposons deux modèles, en exemple, pour orienter votre choix :

- HP Pavilion x360
- Microsoft Surface Laptop



Quelles sont les règles valables lors de l'utilisation d'un ordinateur portable personnel en classe ?

L'utilisation d'un ordinateur portable personnel en classe implique la mise en place des règles claires. Celles-ci seront communiquées au début de l'année scolaire.

Qui assume les coûts ?

L'ordinateur est considéré comme du matériel scolaire. Il est donc à la charge des parents.

Comment le projet est-il suivi ?

Comme il s'agit d'un projet pilote, un suivi sera assuré et une évaluation sera soumise tant aux enseignants qu'aux élèves concernés.

Qui puis-je contacter pour d'éventuelles questions ?

Si vous avez des questions sur le projet, n'hésitez pas à contacter Frédéric Moix, directeur de l'ECCG de Sierre (027 607 39 50 ou frederic.moix@eduvs.ch). Merci d'avance de votre collaboration.

